

# Programme Siam 2023



## *Thaïlande*

Le Partenariat Hubert Curien (PHC) SIAM est mis en œuvre en Thaïlande, par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de l'innovation (MEHSI) et les universités, et en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 29/07/2022**

L'appel à proposition en version anglaise SIAM 2023 est [disponible ici](#)  
The English version SIAM 2023 is [available here](#)

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

## **Types de projets concernés**

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Les projets soumis doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des champs disciplinaires suivants :

- Mathématiques
- Sciences physiques
- Sciences marines, géologie et planétologie
- Chimie
- Biologie et santé
- Sciences humaines et sociales
- Ingénierie

- Sciences et technologies de l'information et de la communication
- Agriculture, agro-industrie, environnement et biodiversité

Pour plus de détails, consulter [l'annexe A](#)

Les candidatures dans le domaine des sciences humaines et sociales et de l'innovation sont vivement encouragées, dans le contexte de l'Année de l'Innovation France-Thaïlande 2023.

Les projets comprenant une approche pluridisciplinaire feront l'objet d'une attention particulière.

### **Conditions d'éligibilité de l'équipe**

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire avant la date limite de dépôt des candidatures.

Les équipes ayant déjà bénéficié d'un financement du programme PHC SIAM sont éligibles à condition que le projet soit totalement nouveau et l'ancien terminé avant la candidature.

Chaque proposition devra comprendre :

- L'identification précise des partenaires (organismes de recherche, laboratoires, universités...) et une liste précise des chercheurs participants, avec leur niveau d'implication. Un chef de projet doit être désigné comme coordinateur (côté thaïlandais, sont éligibles l'ensemble des chercheurs thaïlandais affiliés aux organismes de recherche sous tutelle du MHESI) ;
- Une présentation scientifique du projet ;
- Un calendrier de mise en œuvre des travaux ;
- Un budget détaillé qui devra faire apparaître, de façon aussi réaliste et détaillée que possible, les contributions financières attendues de chaque partenaire ou bénéficiaire selon la nature des dépenses ;
- Une autorisation officielle précisant l'engagement de chaque institution partenaire.

Les partenaires devront déposer le même projet en France et en Thaïlande. Côté français, les propositions doivent être soumises par le chef de projet français en ligne sur [www.campusfrance.org/fr/siam](http://www.campusfrance.org/fr/siam). Une version en anglais du même projet doit être soumise par le chef de projet thaïlandais auprès du ministère thaïlandais de l'enseignement supérieur, de la science, de la recherche et de l'innovation (MHESI).

**La date limite de dépôt des projets est fixée au 29 juillet 2022.**

### **Critères d'évaluation les projets**

- Qualité scientifique du projet et des équipes
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Les nouvelles collaborations sont prioritaires.

Les chercheurs sont fortement encouragés à poursuivre le projet après les deux années de financement par le programme PHC Siam.

### **Comité de sélection des projets**

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

### **Modalités de fonctionnement**

La durée des projets est de deux années.

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Pour la partie française, le budget doit être consommé impérativement entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le renouvellement du soutien accordé pour une seconde année est subordonné à :

- La rédaction par le chef de projet français d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus durant la première année du projet (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;
- La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Ces documents doivent être envoyés avant la fin de de la première année civile à l'ambassade de France (cf. contacts pour le programme)

## Dépenses éligibles

**1) Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement les voyages** des chercheurs de l'équipe française se rendant en Thaïlande et les indemnités journalières de mission des chercheurs thaïlandais en mobilité en France. A titre indicatif, en 2022, le financement maximal accordé aux participants français était de 12 000 EUR par projet et par an.

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	Visite Courte (moins de 30 jours) : Senior : 1 200 THB/jour Junior : 700 THB/jour Séjour long (1-3 mois) : Senior : 40 000 THB/mois Junior : 25 000 THB/mois	Thaïlande	France → Thaïlande
Chercheur de l'équipe Thaïlandaise	Visite courte (moins de 10 jours) : 125 € / jour Visite longue (plus de 10 jours) : 50 € / jour	France	Thaïlande → France
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	Remboursement sur frais réel dans la limite de 1200€ A/R	France	France → Thaïlande
Chercheur de l'équipe Thaïlandaise	Remboursement sur frais réels dans la limite de 50 000 THB par aller-retour Thaïlande- France	Thaïlande	Thaïlande → France

## **2) Contributions financières des partenaires impliqués dans le projet**

Les organismes d'accueil sont dans l'obligation de couvrir les dépenses liées à l'accueil et au travail de recherche associé au projet présenté.

En France, les partenaires couvriront les frais liés à l'accueil et au travail de recherche des enseignants, et chercheurs senior et junior thaïlandais.

Les partenaires en Thaïlande assureront l'hébergement des chercheurs français et le paiement des indemnités de séjour.

## **3) Contributions d'autres agences de recherche thaïlandaises**

D'autres contributions financières pourront être apportées par des organismes ou agences de recherche thaïlandais tels que la National Science and Technology Development Agency (NSTDA).

## Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet appel à candidature peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

## Suivi des projets

Un rapport scientifique et financier final est exigé **au plus tard trois mois après la fin des projets**.

Les responsables français de projets doivent **impérativement** utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et de l'attacher à leur dossier en ligne. Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France en Thaïlande dans le même délai, ainsi qu'au partenaire thaïlandais.

Ce rapport final doit accorder une attention particulière aux publications scientifiques, communications et événements réalisés dans le cadre du projet, ainsi qu'aux mobilités effectuées par les jeunes chercheurs.

**Toute communication ou publication rédigée dans le cadre de ce projet devra obligatoirement porter mention du soutien accordé par le MEAE, le MESRI et la Commission pour l'Education Supérieure du Ministère thaïlandais de l'Education.**

## Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

Ouverture de l'appel à propositions : **16 mai 2022**

- Date limite de co-dépôt des dossiers : **29 juillet 2022**
- Diffusion des résultats : **janvier 2023**
- Début des projets : **janvier 2023**

## Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

## Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

Campus France  
Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

## **Contacts pour le programme**

### **Pour la partie française**

### **Pour le suivi du programme et les relations avec le partenaire étranger :**

#### **Mr. Benoît TALLEU**

Chargé de Mission pour la coopération scientifique et universitaire  
Ambassade de France en Thaïlande  
Tél. : (66) 2 627 21 16  
Mél : [benoit.talleu@diplomatie.gouv.fr](mailto:benoit.talleu@diplomatie.gouv.fr)

### **Pour la gestion de l'appel à propositions**

Campus France / Gestion PHC  
28 rue de la grange-aux-Belles  
75010 Paris  
Mél : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

### **Pour la partie thaïlandaise**

#### **Mrs. Wannee KLOMLA-IED**

Plan and Policy Analyst,  
International Affairs Division, Office of Permanent Secretary  
Ministry of Higher Education, Science, Research and Innovation  
328 Si Ayutthaya Road, Bangkok 10400, Thailand  
Tel: +66 2610 5423  
Mél : [wannee.k@mhesi.go.th](mailto:wannee.k@mhesi.go.th)